

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 26 juin 2023 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT,
Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-
EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine DAVID, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Conseillers communaux.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Objet n°31 - Question orale de la Conseillère Martine GAEREMYNCK au sujet de l'usage de l'application Tiktok par les membres du Collège.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Martine GAEREMYNCK relative à l'usage de l'application Tiktok par les membres du Collège.

Tiktok fait partie intégrante du paysage des réseaux sociaux dans le monde et en Belgique, surtout auprès des adolescents et des jeunes adultes. Utilisée au départ pour se divertir, certains élus locaux se sont inscrits sur l'application voyant directement l'intérêt de celle-ci pour toucher un public plus jeune que celui qui utilise, par exemple, les réseaux sociaux Facebook ou Instagram

Tiktok depuis quelques mois, pose des problèmes de sécurité. En mars, le Gouvernement fédéral en a interdit l'utilisation à ses ministres et fonctionnaires.

C'est désormais au tour de la Wallonie de serrer la vis : le ministre Christophe Collignon a lui aussi interdit Tiktok sur des appareils « sur lesquels circulent des informations professionnelles » pour le personnel du gouvernement wallon et invite fortement, par voie de circulaire, chaque bourgmestre à faire de même au niveau communal.

Dans un article paru dans le journal la Gazette du Centre, on peut lire entre autres les déclarations suivantes du Bourgmestre de Braine-le-Comte, par ailleurs président de l'Union des Villes et Communes wallonnes : « Tiktok est un outil de communication intéressant : « On touche les jeunes, assurément ! »

Voici mes questions :

- Le Collège a-t-il pris connaissance des directives du Ministre des Pouvoirs locaux ?

- Quelles mesures le Collège a-t-il pris en cette matière afin d'assurer toute la sécurité nécessaire à la bonne gestion des affaires publiques de Braine-le-Comte ?
- Enfin, d'une manière générale, quelles mesures le Collège a-t-il pris pour utiliser de manière prudente l'ensemble des réseaux sociaux ?

Monsieur le Bourgmestre, Maxime DAYE répond à la question

Le Collège a bien pris connaissance de la circulaire. En tant que mandataire, je suis le seul à être concerné, comme expliqué dans l'article de presse, mon appareil privé n'est pas connecté au Wifi de la Ville et la traçabilité était désactivée. Cela étant, vu le grand intérêt pour mon application, je l'ai supprimée. Tout en gardant la capacité de publier des vidéos par l'application web. Depuis longtemps nous avons réduit l'utilisation des réseaux sociaux à la Ville et personne n'est sur TIK TOK au sein de l'administration.

Madame la Conseillère GAERMYNCK utilise son droit de réponse

Nous voilà rassurés car lors d'une précédente séance du Conseil, l'échevine Angélique MAUCQ avait dit, à propos des jeunes, que ceux-ci ne s'intéressaient plus aux réseaux sociaux classiques mais bien à Tik Tok. Cependant, il était nécessaire de passer par le service communication de la Ville pour y avoir accès.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond

Oui, en effet. On peut publier par le web.